

CHAPITRE 8 :

LA PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE

Introduction :

Notre ambition dans ce cours est de présenter l'objet de la pragmatique par rapport aux autres composantes de la linguistique (la syntaxe et la sémantique). Dans le cadre d'une théorie générale de la « sémiotique » de la signification, C. Morris divise l'appréhension de tout langage (formel ou naturel) en trois domaines :

1. La syntaxe
2. la sémantique
3. La pragmatique

Qui correspondent aux trois relations fondamentales qu'entretiennent les signes : avec d'autres signes (syntaxe), avec ce qu'ils désignent (sémantique), avec leurs utilisateurs (pragmatique).

La pragmatique est, par la suite, conçue en tant que discipline annexe qui s'intéresse à ce que les usagers *font* avec les énoncés, alors que la sémantique traite leur contenu représentatif, identifié à leurs conditions de vérité. Donc, il est à considérer que tout système de signes (toute sémiotique) peut être appréhendé selon ces trois points de vue : la syntaxe, la sémantique et la pragmatique.

1. La pragmatique :

La pragmatique étudie l'utilisation du langage dans le discours et les marques spécifiques qui, dans la langue, attestent sa vocation discursive [Morris]. Le sens renvoie non au contenu mais à l'usage.

« Le concept de la pensée, du calcul, de la déduction est déterminé par un accord réalisé non pas sur les données de l'expérience incontestables (empirisme) ni sur les données d'une sorte d'ultra-expérience (platonisme) ni sur de simples définitions (conventionnalisme) mais sur des formes d'action et de vie », « parler un langage est une partie d'une activité ou d'une forme de vie » [Wittgenstein]

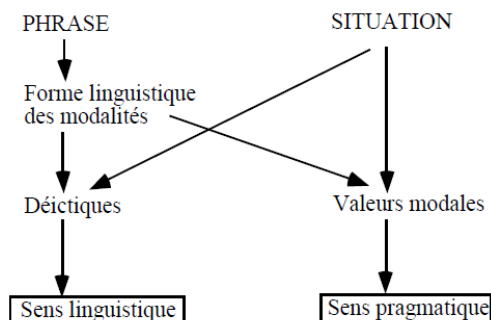
Pragmatique = {langue, locuteurs, monde, situation}

L'objet de la pragmatique linguistique est la description non plus la signification de la proposition (sémantique) mais la fonction de l'acte de langage réalisé par l'énoncé. Si la sémantique définit le sens d'une proposition en terme de ses conditions de vérité, la pragmatique, par contre, donne une image du sens centrée non plus sur la fonction représentationnelle du langage, mais sur sa fonction énonciative, et ce en définissant ce sens par sa fonction communicative, du fait que l'acte de langage est un acte de nature particulière qui est **l'acte d'énonciation**.

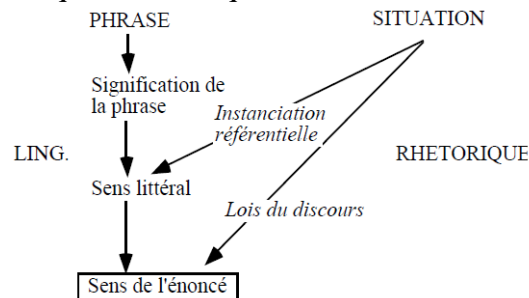
Par acte d'énonciation, on entend la réalisation d'une action de nature linguistique liée à l'événement historique qu'est l'énonciation (cf. Benveniste 1974), dont le résultat est le produit linguistique **énoncé**.

2. L'énonciation :

« L'énonciation est la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » [Benveniste] « avant l'énonciation par la parole, la langue n'est qu'une possibilité de la langue ». Pour Morris pragmatique et linguistique interfèrent par les modalités énonciatives (ordre, question, assertion, etc.) et les déictiques selon le schéma suivant dans lequel les deux processus se déroulent en parallèle :



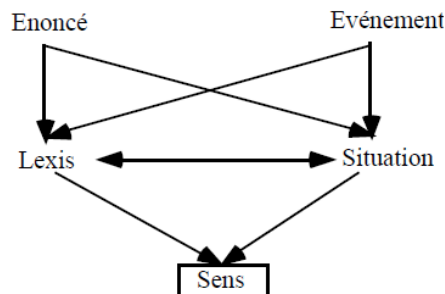
Pour Ducrot la pragmatique s'intègre davantage à la linguistique par un double processus : celui de la signification et celui du sens (du signifiant au référent et inversement) à travers deux composantes, linguistique et rhétorique



- Instanciation référentielle : elle s'appuie sur la distinction entre fonction référentielle et indication existentielle. « mon voisin de pallier » qui entraîne un présupposé sur son existence et sur le fait que j'habite dans un appartement. Ce présupposé est un élément du contenu et non une simple condition d'emploi.
- L'organisation interne de l'énoncé peut en modifier le sens : sous-entendu, ironie, etc. C'est à ce niveau qu'interviennent les lois du discours et les effets dûs à la situation, comme modificateurs secondaires du sens.

Searle conteste la réalité du *sens littéral* : on ne peut interpréter une phrase en dehors de tout contexte « le chat est sur le paillason », peut-on ne pas imaginer la scène en lisant cette phrase ? (on sait par exemple que le chat ne flotte pas au-dessus du paillason). On doit donc préciser : sens littéral relatif à un système de présomption d'arrière-plan. Donc pour Searle la situation entre avec le sens littéral dans le processus de signification.

Pour Culioli la référence contextuelle se fait dès le niveau lexical : il apparaît que le système linguistique s'articule avec l'extralinguistique par tout un réseau de relations entremêlées les unes aux autres, qui mettent en jeu les diverses composantes du système ainsi que l'activité symbolique et langagière de l'homme.



3. Quelques propriétés de l'acte de langage :

- Il consiste en la réalisation d'une action telle que : ordre, promesse, requête, question, avertissement, conseil, etc.
- Il est un acte intentionnel.
- Il est un acte conventionnel du fait qu'il doit satisfaire des conditions d'emploi.
- Il est de nature contextuelle et cotextuelle : il doit satisfaire un certain nombre de conditions déterminant dans quelle mesure il est approprié au contexte et le degré de son appropriation dans l'ensemble du discours ou de la conversation (cotexte).

Donc, la notion de conditions d'emploi et d'appropriation con-cotextuelle est la notion clé de la pragmatique et elle est bien différente de la notion de conditions de vérité.

4. Conceptions pragmatiques

4.1. L'acte illocutoire

La notion de performativité, en tant qu'elle permet de distinguer deux grands types d'énoncés, les énoncés performatifs et les énoncés constatifs semblent être une notion à la fois opératoire au plan descriptif et théoriquement consistante. Mais elle perd de sa consistance à l'examen de quelques faits linguistiques et pragmatiques.

➤ **Exemple de ces faits :**

- 1) *Je t'ordonne de te taire.*
- 2) *Je t'ordonne souvent de te taire.*

- ✓ **Commentaire :** l'énoncé performatif (1) perd sa performativité par l'adjonction de l'adverbe *souvent* (modificateur) en (2).

Donc, il ressort que l'opposition entre énoncé performatif et énoncé constatif n'est pas consistante. Cependant, ces énoncés ayant des propriétés inférentielles et formelles identiques, ils constituent des types particuliers d'acte de langage qu'Austin (1970) qualifiera d'actes illocutoires. Et par la suite, l'assertion (énoncé constatif) ne serait qu'un cas particulier d'acte illocutoire tout comme la promesse, l'ordre, le baptême, etc. L'acte illocutoire peut être défini selon trois critères essentiels :

- a) son rapport à d'autres actes (locutoires et perlocutoires).
- b) sa structure interne ou sémantique.
- c) ses conditions d'emploi.

Même si elle décrit l'acte réalisé en disant quelque chose (in saying), la notion de l'acte illocutoire ne désigne pas pour autant tous les aspects actionnels de l'énoncé. « En quoi dire quelque chose revient-il à faire quelque chose ? », à cette question, Austin répond en distinguant des actes locutoires et perlocutoires.

4.2. L'acte locutoire

Consiste simultanément en l'acte de prononcer certains sons (acte phonétique), certains mots et certaines suites grammaticales (acte phatique) et enfin certaines expressions pourvues d'un sens et d'une référence (acte rhétorique).

L'acte perlocutoire consiste en la production de certains effets sur l'auditoire, ses sentiments ou ses actions. (L'acte d'effrayer, de mettre en colère).

En énonçant par exemple :

- *Hamas a remporté les élections législatives en Palestine.*

Le locuteur réalise un acte locutoire (production de certains sons, une suite grammaticale et réfère à une organisation « *Hamas* »), un acte illocutoire (d'information) et un acte perlocutoire (création d'émotions chez l'interlocuteur). Moeschler utilise une notation spécifique pour décrire la structure interne ou sémantique de l'acte illocutoire.

Exemple :

- *Driss boit de l'eau.*
- *Driss boit-il de l'eau ?*

Dans ces deux énoncés le locuteur réfère à un même individu (« *Driss* ») et lui attribue (prédique) une même propriété (« *Boire de l'eau* »). Les actes de référence et de prédication constituent l'acte propositionnel (p) qui, à son tour, s'associe à la force illocutoire (F) pour constituer l'acte de langage F (p). D'où les deux énoncés précédents seront successivement notés comme suit :

- **ASSERTION : (Driss boire de l'eau)**
- **QUESTION : (Driss boire de l'eau ?)**

4.3. Les conditions d'emploi d'un acte illocutoire :

Par conditions d'emploi on entend les conditions que doit satisfaire un acte de langage pour être approprié au contexte de l'énonciation. Austin définit ces conditions comme autant des conditions de réussite de l'acte, tandis que Searle les définit comme les conditions de satisfaction, liées à des règles sur l'accomplissement sincère des énonciations. Il distingue quatre types de conditions.

4.3.1. Les quatre types de conditions :

- a) Une condition de contenu propositionnel indiquant la nature du contenu de l'acte : une simple proposition (assertion), une fonction propositionnelle (question formulée), une action du locuteur (promesse) ou de l'interlocuteur (ordre, requête).
- b) Une ou des conditions préliminaires définissant le savoir ou la croyance du locuteur concernant les capacités, intérêts, intentions de l'interlocuteur, ainsi que la nature des rapports entre interlocuteur. Par exemple l'ordre requiert la croyance du locuteur que l'interlocuteur est capable de réaliser l'action demandée.

c) Une condition de sincérité indiquant l'état psychologique du locuteur :

Asserter -- (Implique) la croyance

Ordonner -- le désir

Permettre -- l'intention

d) Une condition essentielle spécifiant le type d'obligation contractée par le locuteur ou l'interlocuteur par l'énonciation de l'acte en question.

Bien que ces conditions ne relèvent pas immédiatement de la linguistique, elles permettent néanmoins de formuler une classification des actes de langage, basée sur un certain nombre de critères.

4.3.2. Les critères de l'acte illocutoire :

1. Le but illocutoire qui correspond à la condition essentielle.

2. La direction d'ajustement mots-monde (critère nouveau) qui détermine le rapport qu'introduit l'acte illocutoire entre l'état de chose (passé, présent ou futur) et les mots le désignant. Dans le cas d'une promesse, par exemple, c'est le monde qui s'ajuste aux mots, on aura donc la direction : monde – mots

3. L'état psychologique correspondant à la condition de sincérité.

4. Le contenu propositionnel correspondant à la condition de contenu propositionnel.

Ces quatre critères permettent de distinguer cinq grands types d'actes illocutoires.

4.2.3. Les types d'actes illocutoires

– Actes représentatifs : Assertion, information.

– Actes directifs : Ordre, requête, question, permission.

– Actes commissifs : Promesse, offre.

– Actes expressifs : Félicitations, excuses, remerciement, plainte, salutation

– Actes déclaratifs : Déclaration, condamnation, baptême.

Selon Searle, la propriété principale de l'acte illocutoire est sa capacité à transformer les droits et obligations des interlocuteurs. Par rapport aux autres types d'actes intervenant dans la vie sociale, l'acte illocutoire est un acte très complexe, il comporte à la fois des aspects intentionnels, conventionnels et institutionnels. L'aspect intentionnel est lié aux contraintes qu'il impose sur son interprétation (nécessité de reconnaître l'intention illocutoire du locuteur).

▪ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- CABREJO PARRA, E, 1977, *Peut-on comparer l'acquisition d'une langue seconde à l'âge adulte à celle de la langue maternelle?*, in : "La genèse de la parole", Bronckart & alii. Paris : P.U.F.
- FÈVE, G, 1997, *Polynésie, Polynésiens, Hier et aujourd'hui*, Paris : L'Harmattan.
- FÈVE, G, 2001, (Dir.), *Parcours pédagogiques – enseignement et apprentissage du Français Langue Etrangère*, Irkoutsk : Edition de l'Université de Linguistique d'Irkoutsk.
- FÈVE, G, 2001, (Dir.), *Grammaire de l'énonciation – Exercices pour le F.L.E.* – Irkoutsk : Edition de l'Université de Linguistique d'Irkoutsk.
- CULIOLI, A, 1990-99 , « *Pour une linguistique de l'énonciation* » Tome 1, 2 & 3. Paris : Ophrys
- DUCARD, D , 2004, « *Entre grammaire et sens - Etudes sémiologiques et linguistiques* », Paris : Ophrys.
- DE SALINS, G-D, 1996 , « *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE* », Paris : Didier-Hatier.
- LEVY, G, 2000 , « *Grammaire du français – approche énonciative* », Paris : Ophrys.

➤ Application/TD

- **Consigne :** Voici un extrait littéraire de « *Les misérables* » de Victor Hugo, qui revient sur les quatre données définissant la situation d'énonciation. Repérez les marques de subjectivité de l'auteur paraissant dans le texte.

✓ *Il s'agit d'un texte de Victor Hugo, extrait des Misérables. Nous sommes le 18 juin 1815. C'est la bataille de Waterloo, la dernière bataille de Napoléon. Le texte raconte l'assaut de la cavalerie française commandée par le maréchal Ney.*

« Ils étaient trois mille cinq cents. Ils faisaient un front d'un quart de lieue. C'étaient des hommes géants sur des chevaux colosses. [...] L'aide de camp Bernard leur porta l'ordre de l'empereur. Ney tira son épée et prit la tête. Les escadrons énormes s'ébranlèrent. Alors on vit un spectacle formidable.

Toute cette cavalerie, sabres levés, étendards et trompettes au vent, formée en colonne par division, descendit, d'un même mouvement et comme un seul homme, avec la précision d'un bélier de bronze qui ouvre une brèche, la colline de la Belle-Alliance, s'enfonça dans le fond redoutable où tant d'hommes déjà étaient tombés, y disparut dans la fumée, puis, sortant de cette ombre, reparut de l'autre côté du vallon, toujours compacte et serrée, montant au grand trot, à travers un nuage de mitraille crevant sur elle, l'épouvantable pente de boue du plateau de Mont-Saint-Jean. [...] On croyait voir de loin s'allonger vers la crête du plateau deux immenses coulevres d'acier. Cela traversa la bataille comme un prodige ».

- ✓ Avouons que ce récit ne manque pas de souffle.
- ✓ Observons-le de plus près par rapport à notre problématique. Certes, ce récit ne fait pas référence à la situation dans laquelle il a été produit. Pas de « je », pas de « vous », pas d'indication sur le lieu et le moment de l'écriture.
- ✓ Par son caractère très documenté, ce récit s'apparente à un récit historique. Cependant impossible de ne pas y déceler la présence de l'auteur, de ne pas y relever des **traces de subjectivité**.
- ✓ A travers diverses marques textuelles, Victor Hugo exprime **l'enthousiasme et l'admiration** qu'il éprouve pour cette cavalerie qui donne l'assaut, en une dernière charge héroïque.

Relevons quelques-unes de ces marques :

- En premier lieu, on peut citer des **adjectifs à valeur méliorative** ; l'adjectif “*géants*” dans « *C'étaient des hommes géants sur des chevaux colosses* », (*Cet adjectif a ici à la fois un sens propre et figuré*) ; et puis bien sûr l'adjectif “*formidable*” dans « *Alors on vit un spectacle formidable* » ;
- On relève également plusieurs **images qui valorisent la scène** et la transfigurent : « *avec la précision d'un bélier de bronze qui ouvre une brèche* », « *deux immenses coulevres d'acier* », « *Cela traversa la bataille comme un prodige* ».

- Toutes ces marques, appelées également **marques de modalisation**, relèvent de l'analyse de l'énonciation : nous sommes bien en présence d'un auteur, qui cherche à communiquer à son lecteur l'émotion que suscite en lui la fin de l'épopée napoléonienne.
- Ces textes rédigés à la 1^{ère} personne font référence en particulier au locuteur qui les a produits. Mais très souvent un texte semble se développer de manière autonome, sans référence à la situation dans laquelle il a été produit. Je dis bien " semble " car, en fait, il est possible, dans la plupart des textes littéraires, de trouver des **marques de la présence du locuteur** - l'auteur du texte. D'une manière générale, étudier l'énonciation dans un texte littéraire, quel qu'il soit, consiste à repérer des marques de la présence de l'auteur, des **indices qui dévoilent sa subjectivité**.